

Paris, le 11 Avril 2018

UN COMPROMIS POUR UN AVENIR DE NOTRE SYSTEME DE SANTE

Les « Spé-CSMF » dénoncent la politique du rabot tarifaire menée par le gouvernement dont la CNAMTS est le bras armé.

Depuis plusieurs mois, la Caisse d'Assurance Maladie élabore, à grande échelle, un plan d'économie aux dépens des médecins spécialistes. Jamais un plan n'avait été aussi important. Un plan triennal d'imagerie, en cours de négociation, impactera en priorité nos collègues radiologues mais bien d'autres spécialités sont ou seront touchées. Ces baisses tarifaires concernent des examens contribuant à la prise en charge du diagnostic de nos patients et risquent, à moyen terme, d'impacter la qualité mais, aussi, la réalisation de ces actes en proximité.

Pour la radiothérapie, les diminutions tarifaires sont déjà effectives, espérons que l'impact de ces diminutions ne déstabilisera pas les structures de radiothérapie de proximité tant libérales que publiques.

Pour l'ophtalmologie, là, aussi, un plan est en négociation et, aux côtés du Syndicat National des Ophtalmologistes de France (SNOF), nous négocions pour réduire l'impact sur les cabinets médicaux. Il serait catastrophique de déstabiliser une spécialité qui met en place, sur l'ensemble du territoire, des alternatives à une prise en charge rapide et de qualité de tous les patients atteints des difficultés de la vision.

De plus en plus de caisses locales remettent en cause des pratiques tarifaires négociées lors de l'élaboration de la convention (comme quoi la CSMF avait bien fait de ne pas signer une convention inaboutie !). Va-t-on revoir des potentats locaux remettre en cause des accords nationaux sous des prétextes d'interprétation litigieuse de texte ? L'exemple flagrant en est celui des anesthésistes et la cotation APC pour les patients fragiles.

A l'opposé, Madame la ministre nous demande de l'aider, de l'accompagner dans une démarche innovante du changement, dans la mise en place d'expérimentation de nouveaux modes de financement, de paiement et, ainsi, permettre de répondre au grand changement épidémiologique.

Les « Spé-CSMF » restent dans un esprit de construction d'un nouveau modèle libéral mais, aujourd'hui, ils disent stop au déferlement de mesures contre la médecine libérale spécialisée, socle de l'expertise, de la qualité, la sécurité des prises en charge de tous les patients.

Les décisions qui seront prises, demain, dans le cadre d'un nouvel avenant « télé-médecine » seront primordiales pour engager une politique d'avenir de notre système de santé. Clairement, aujourd'hui, la confiance n'est pas au rendez-vous et d'installer des commissions, d'effectuer des auditions ou tout autre objet ne sont pas les seules méthodes pour engager les professionnels de santé dans une dynamique d'innovation. Porter une innovation de rupture : OUI mais certainement pas en détruisant la médecine libérale spécialisée.

Dans le cas où un large compromis n'est pas trouvé avec le gouvernement et la CNAMTS « Les Spé-CSMF » ne soutiendront pas la signature d'un avenant conventionnel par la CSMF.

Contact presse :
Dr. Patrick GASSER
Président

Union nationale
des MÉdecins SPÉcialistes
confédérés

79, rue de Tocqueville
75017 PARIS

Tél. 01 44 29 01 30
Fax : 01 40 54 00 66

umespe@club-internet.fr
contact@umespe.com
www.umespe.com